

Procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vendredi 5 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : Mmes AUBRY Marie-Ange, CHEROUX Yvette, VEYSSIERE Christine, GRAZON Roseline, BOSQUET Marion, Mrs DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, FOUGÈRE Gilles, VAISSE Bernard, AUJARDIAS René et GACOIN Damien.

Absents ayant donné pouvoir :

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme AUBRY Marie-Ange

Quorum atteint, M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
Point 8 : Acquisition d'un aspirateur.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout du point 8 à l'ordre de jour.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026 à 20h et procède à l'examen de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 2) Décisions du Maire : information et validation
- 3) Comptabilité : budget communal 2026 – amortissement subventions d'équipement versées et décisions modificatives n°1
- 4) Investissement : Rénovation ancienne poste – Tranches 1 et 2 – avenants en moins-value (Ste Nouvelle l'Ebene) - validation
- 5) TE63 – contributions 2026 – autorisation de signature de l'inventaire et PV contradictoire
- 6) Association Brousse et Son Histoire : demande d'autorisation pour travaux (installation d'un lutrin et panneau sur le domaine public de la place du Bourg de Montboissier)
- 7) Désignation d'un élu référent et responsable technique (service déchets CC ALF)
- 8) Acquisition d'un aspirateur
- 9) Questions diverses

1)Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Délibération n°2026_50

Objet : **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24/04/2026**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 08/06/2026

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le procès-verbal du conseil en date du 24 avril 2026 leur a été transmis avec la convocation et le soumet à leur approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

➔ **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026.

2)Décisions du maire : information et validation

Délibération n°2026_51

Objet : **Décisions du Maire : information et validation**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 08/06/2026

Monsieur le Maire rend compte auprès du Conseil municipal des décisions suivantes qu'il a été amené à prendre :

- ➔ En date du 18/05/2026 : signature de l'avenant n°1 en plus-value au Lot 3 attribué à la Société NOUVELLE L'EBENE dans le cadre de la rénovation du bâtiment communal « ancienne poste » – Tranche 2 : création d'un logement, pour un montant de 550,00 € HT ;
- ➔ En date du 19/05/2026 : décision portant autorisation de solliciter l'attribution d'un barnum auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du dispositif « cession à titre gratuit de barnums » afin de conforter les communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales ;
- ➔ En date du 22/05/2026 : signature du contrat de location du logement T3 (8 Grande Rue) à compter du 01/06/2026 (arrivée de Mme SOREL Karine).

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

3)Comptabilité – budget communal 2026 : amortissement subventions d'équipement versées et décisions modificatives n°1

Délibération n°2026_52

Objet : **Décisions du Maire : information et validation**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 08/06/2026

Vu les crédits inscrits au budget communal 2026 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget communal 2026 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes en sections de fonctionnement et d'investissement dépenses et recettes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-023 – virement à la section d'investissement	354,00			
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles		354,00		
D-65568 : Autres contributions		3 900,00		
D-6561 : Organismes de regroupement		100,00		
D-657358 : Subventions de fonctionnement aux autres groupements	4 000,00			
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 354,00	4 354,00		
Investissement				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement			354,00	
R-28041582 : Amort. subv. autres groupem. – bâtiments et installations				354,00
D-2041582 : Subv.autres groupem. – bâtiments et installations		1 338,00		
D-2313 : constructions (en cours)	1 338,00			
TOTAL INVESTISSEMENT	1 338,00	1 338,00	354,00	354,00
TOTAL GENERAL		5 692,00		354,00

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

➔ **Valide** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Délibération n°2026_53 (annulée et remplacée par la délibération 2026_59)

Objet : **Comptabilité : amortissements subventions d'équipement versées – travaux alimentation BT (Bâtiment ancienne poste) et frais de géoréférencement des réseaux (contribution C3/Géolocalisation – éclairage public)**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 08/06/2026

Date annulation préfecture : 09/06/2026 (voir délibération 2026_59 qui remplace)

Vu la délibération n°2023_50 du 8 décembre 2023 fixant le mode de gestion des amortissements ;
Vu l'état estimatif de la contribution forfaitaire fixant la participation communale à 1264,00 € dans le cadre des travaux d'alimentation électrique (BT – TBC) du bâtiment communal « Ancienne poste » ;
Considérant les travaux réalisés fixant la participation définitive à la somme de 1230,00 € ;

Monsieur le Maire précise que cette somme est inscrite à l'article 2041582 du budget communal 2026 et qu'il s'agit d'une subvention d'équipement qui doit être amortie. Il propose au conseil municipal un amortissement sur 5 ans, suivant le tableau d'amortissement ci-dessous établi :

Dates	Montant	Amortissement	Restant dû
2026	1230,00	246,00	984,00
2027	984,00	246,00	738,00
2028	738,00	246,00	492,00
2029	492,00	246,00	246,00
2030	246,00	246,00	0,00

Il précise également qu'une dépense supplémentaire est à prévoir à l'article 2041582 dans le cadre du paiement de la contribution pour le géoréférencement des réseaux (cotisation C3) – Ce dispositif relevant de la section d'investissement, elle est donc considérée comme une subvention d'équipement qu'il faut amortir. Son montant s'élève à 107,31 €.

Il propose d'amortir cette somme en une seule fois en 2026.

L'inscription au budget communal 2026 sera prévue en fonctionnement dépenses au compte 6811 et en investissement recettes au compte 28041582 pour l'ensemble des amortissements, soit un total de 353,31 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➔ Valide l'ensemble des amortissements et l'inscription des écritures comptables au budget communal 2026.

4) Investissement – rénovation ancienne poste – Tranches 1 et 2 – avenants en moins-value (Ste Nouvelle l'Ebene)

Délibération n°2026_54

Objet : Marché rénovation ancienne poste – Tranche 1 (création salle multi-activités) – lot 7 Menuiseries intérieures bois / Parquet – avenant n°1

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 08/06/2026

Monsieur le Maire rappelle que par les délibérations n°2024_41 et 2024_47 du 1^{er} août 2024, le conseil municipal a retenu les entreprises pour réaliser la rénovation du bâtiment communal dit « ancienne poste » - tranche 1 – création salle multi-activités.

Un avenant a été déposé par la société NOUVELLE L'EBENE (Lot 7).

Il correspond à des travaux qui n'ont pas été réalisés.

Monsieur le Maire présente la modification et les caractéristiques de l'avenant :

Avenant n°1 – Lot 7 :

Montant initial des travaux HT : 11 306,74 €

Avenant n°1 : Montant en moins-value HT : - 107,16€

Montant HT des travaux : 11 199,58 €

TVA 20 % : 2 239,92 €

Nouveau montant TTC des travaux : 13 439,50 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant en moins-value concernant le marché de travaux pour le Lot 7 Menuiseries intérieures bois / parquet.

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 pour prendre en compte les modifications du lot n°7 Menuiseries intérieures bois / parquet ;

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➔ **APPROUVE** l'avenant en moins-value n°1 au Lot 7 Menuiseries intérieures bois / parquet – Société NOUVELLE L'EBENE ;

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché public avec l'entreprise concernée et tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026_55

Objet : **Marché rénovation ancienne poste – Tranche 2 (création logement) – lot 3 Menuiseries intérieures bois / Parquet – avenant n°2**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 08/06/2026

Monsieur le Maire rappelle que par les délibérations n°2024_41 et 2024_47 du 1^{er} août 2024, le conseil municipal a retenu les entreprises pour réaliser la rénovation du bâtiment communal dit « ancienne poste » - tranche 2 – création d'un logement. Un avenant a été déposé par la société NOUVELLE L'EBENE (Lot 3).

Il correspond à des travaux qui n'ont pas été réalisés.

Monsieur le Maire présente la modification et les caractéristiques de l'avenant :

Avenant n°2 – Lot 3 :

Montant initial des travaux HT : 18 979,87 €

Avenant n°1 : Montant en plus-value HT : 550,00 €

Avenant n°2 : Montant en moins-value HT : - 1 242,43€

Montant HT des travaux : 18 287,44 €

TVA 20 % : 3 657,49 €

Nouveau montant TTC des travaux : 21 944,93 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant en moins-value concernant le marché de travaux pour le Lot 3 Menuiseries intérieures bois / parquet.

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°2 pour prendre en compte les modifications du lot n°3 Menuiseries intérieures bois / parquet ;

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➔ **APPROUVE** l'avenant en moins-value n°2 au Lot 3 Menuiseries intérieures bois / parquet – Société NOUVELLE L'EBENE ;

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché public avec l'entreprise concernée et tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

5)TE63 – Contributions 2026 – autorisation de signature de l'inventaire et PV contradictoire

Délibération n°2026_56

Objet : **TE63 – Maintenance éclairage public – autorisation de signature du PV contradictoire – révision 2026**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 08/06/2026

Monsieur le Maire donne lecture de l'inventaire des biens recensés dans le cadre de la compétence Eclairage public pour l'année 2026 (Eclairage public et illuminations festives) et du montant de la cotisation annuelle (C1 et C2) qui s'élève à un total de 3 867,02 €.

Il demande l'accord du conseil municipal pour signer le procès-verbal contradictoire pour l'année 2026 faisant détail de l'inventaire et du montant de cotisation due.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➔ **Valide** l'ensemble des documents transmis par Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme,

➔ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal contradictoire et les pièces nécessaires à l'ensemble du dossier.

6) Association Brousse et Son Histoire : demande d'autorisation pour travaux (installation d'un lutrin et panneau sur le domaine public de la place du Bourg de Montboissier)

Un arrêté du maire sera pris pour autoriser les travaux.

7) Désignation d'un référent élu et d'un responsable technique (service déchets CC ALF)

Délibération n°2026_57

Objet : Désignation d'un élu référent déchets et responsable technique (CC Ambert Livradois Forez)

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 08/06/2026

Vu la demande de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez du service Déchets concernant la désignation d'un élu référent et responsable technique pour la gestion des déchets,
Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ➔ **Désigne** M. FOUGÈRE Gilles comme élu référent et M. GROSGRAIN Jérôme (agent technique) comme responsable technique pour la gestion des déchets ;
- ➔ **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la décision à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

8) Acquisition d'un aspirateur

Délibération n°2026_58

Objet : Acquisition d'un aspirateur (Mairie)

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 08/06/2026

M. le Maire explique qu'il n'y a pas d'aspirateur à la salle multi-activités et que ce matériel est nécessaire pour l'entretien. Il précise que l'aspirateur utilisé au ménage du bâtiment communal sera mis à disposition de la salle et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'acquisition d'un nouvel aspirateur pour le remplacer.

Un devis a été demandé à la Société SODEVI pour un montant de 254,24 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ➔ **Valide** cet achat auprès de la société SODEVI pour un montant total HT de 254,24 €, soit 305,09 € TTC ;
- ➔ **Charge** Monsieur le Maire de signer le devis ;
- ➔ **Indique** que la dépense sera imputée à l'article 2188 du budget communal 2026.

Délibération n°2026_59 (annule et remplace la délibération 2026_53)

Objet : Comptabilité – Amortissement subventions d'équipements versées

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 08/06/2026

Considérant la délibération n°2023_50 du 8 décembre 2023 fixant le mode de gestion des amortissements ;
Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de compléter cette délibération en fixant la durée d'amortissement du compte 2041582 – Subventions d'équipement versées – bâtiments et installations. Aussi, il est proposé d'amortir sur 5 ans le compte 2041582.

Il précise également que l'instruction M57 prévoit que l'amortissement au prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité. Il est convenu de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis à compter de la date de mise en service entendue comme la date de l'émission du mandat pour tous les biens acquis à compter du 01/01/2023.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal, de valider la durée d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➔ Fixe la durée d'amortissement pour les biens enregistrés au compte 2041582 à 5 ans.

Cette délibération annule la délibération 2026_53

9) Questions diverses

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Désignation d'une personne contribuable : M. BONNET Christian est proposé. Les informations seront transmises par retour de mail à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance
Mme AUBRY Marie-Ange



Le Maire
M. DUGNAS Sébastien

